

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

ADMINISTRATION

CAHORS : L. LAYTOU, DIRECTEUR, RUE DU LYCÉE

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34, et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.
RÉCLAMES — 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Cahors le 17 Septembre

LA GRÈVE DE CARMAUX ET L'ARBITRAGE

La question qui s'agite à Carmaux est-elle une question politique ou bien un de ces problèmes économiques sur lesquels on n'arrive d'ordinaire à une entente qu'au moyen de concessions réciproques.

M. Ranc affecte de croire qu'elle a uniquement un caractère économique, et somme le gouvernement d'intervenir.

Le citoyen Vaillant, qui sait certainement mieux que M. Ranc à quoi s'en tenir à cet égard, a déclaré au congrès de St-Ouen que la grève de Carmaux n'était pas économique, mais politique ; que les mineurs ne résistaient pas pour une question de salaires, mais pour une question politique et c'est également l'avis de M. Maret.

Le citoyen Vaillant a dit la vérité. Les ouvriers de Carmaux qui, en définitive auraient pu entretenir à peu de frais le maire qu'ils ont élu, aiment mieux subir les grosses pertes qu'entraîne la grève, parce qu'ils ont la prétention de faire entretenir leur maire par la Compagnie des mines du Tarn.

Quand M. Ranc parle de médiation, dans de semblables conditions, c'est qu'il veut éviter de se prononcer entre les ouvriers et la Compagnie, ou plutôt, disons les choses telles qu'elles sont, c'est qu'il n'ose pas dire franchement aux ouvriers qu'ils sont dans leur tort.

M. Ranc est républicain, il est démocrate, il s'intéresse tout naturellement aux mineurs dont la cause est sympathique entre toutes ; il voit devant eux une compagnie qui a la mauvaise chance d'être dirigée par deux députés réactionnaires et ne voulant pas prendre le parti de ceux-ci, ni donner raison à leurs ouvriers, il se tire d'embarras en reprochant au gouvernement de ne pas proposer ou imposer sa médiation.

C'est un rôle commode qui peut convenir au premier citoyen venu, mais qu'un journaliste, doublé d'un sénateur, n'a pas le droit de jouer.

M. Ranc écrit dans une demi-douzaine de journaux, il a dû suivre de près les événements de Carmaux puisqu'il en entretient les lecteurs du *Paris* ; il doit donc avoir une opinion arrêtée, tant sur les prétentions des ouvriers que sur les résistances de la Compagnie du Tarn.

Si le gouvernement le prenait demain pour arbitre, lui qui parle d'arbitrage, que déciderait-il ? Comment trancherait-il la question uniquement politique que posent les mineurs de Carmaux ?

Si l'un des collaborateurs de M. Ranc voulait se dispenser de lui payer son tribut de collaboration sous le prétexte qu'il est conseiller municipal ou maire, M. Ranc, qui ne passe pas pour très commode, s'empresserait de se séparer du collègue que sa grandeur retient au rivage ; s'il pense que les mineurs ont droit à un traitement exceptionnel, qu'il le dise donc franchement !

S'il croit qu'une compagnie est obligée de payer quand même celui ou ceux de ses ouvriers ou des employés qui la plantent là pour remplir des fonctions publiques quelconques, qu'il ait donc le courage de soutenir cette thèse !

Il parle d'arbitrage ; mais sait-il seulement si l'offre d'arbitrage serait acceptée par les ouvriers et la Compagnie ? Peut-il l'affirmer ?

Peut-il garantir que les parties intéressées se soumettraient ensuite à la décision de l'arbitre ?

Soyons de bonne foi ; M. Ranc n'ignore pas que les ouvriers résistent parce qu'ils sont travaillés, excités par les chefs socialistes ; il sait bien d'autre part, que la compagnie ne peut pas accepter la condition qu'on cherche à lui imposer, car elle ne serait plus maîtresse chez elle, demain elle pourrait fermer ses ateliers.

M. Ranc a un moyen bien simple de ré-

tablir la tranquillité à Carmaux, c'est de formuler dans un des journaux dont il dispose, le jugement arbitral qu'il prononcerait dans le cas où il y serait officiellement invité.

Si ce jugement est de nature à donner satisfaction à tout le monde et à concilier les prétentions opposées de la compagnie du Tarn et de ses ouvriers, M. Ranc aura la douce satisfaction et le rare mérite de mettre fin, gratuitement, à un conflit dangereux et ruineux.

Les ouvriers de la Compagnie lui en sauront gré, le gouvernement ne pourra manquer de l'en remercier et nous lui en serons tous reconnaissants ; pourquoi donc hésiterait-il ?

Son crédit est grand comme journaliste et il n'en a rien perdu depuis qu'il est entré au Sénat ; qu'il juge donc au lieu de plaider... à côté.

Nous en dirons autant de M. Maret, qui réunit la double qualité de journaliste et de député. Il reconnaît le caractère politique du conflit et néanmoins il somme le gouvernement d'imposer son arbitrage.

Imposer est bientôt dit ; mais M. Maret sait fort bien que le gouvernement, dans un cas semblable n'a le droit de s'imposer à personne, pas plus à des ouvriers qu'à une compagnie.

Le gouvernement est beaucoup moins libre d'intervenir que ne le serait M. Maret, mais M. Maret, imitant M. Ranc, s'abstient de se prononcer sur le fond du débat ; pourquoi cela ?... s'il émettait un avis quelconque, les ouvriers ou la Compagnie de Carmaux en tiendraient peut-être compte, quelle est donc la raison pour laquelle il se tait, alors qu'il pousse le gouvernement à parler ?

Ne serait-ce point aussi, par hasard, parce qu'il craint d'être amené à conclure contre les pauvres mineurs que les citoyens Ferroul, Baudin et Cie, mènent à leur guise ?

J. QUERCYTAIN.

INFORMATIONS

Le banquet de Montmorillon

Au banquet de Montmorillon, M. de Freycinet a constaté la réussite de l'essai de participation des territoriaux aux manœuvres de l'armée active.

Il a annoncé que l'année prochaine, un corps d'armée entier de seconde ligne, composé uniquement de territoriaux, prendra part aux manœuvres.

Le général de Cools, en répondant, a porté un toast à M. de Freycinet, le patriote qui a voué sa vie entière à la reconstitution de l'armée nationale.

Le major-général Friedrichs, attaché russe, a dit que les attachés étrangers n'oublieront jamais les paroles du ministre.

Il a bu ensuite à la santé des troupes et de leurs vaillants chefs.

Les Victimes de la Dynamite

La commission chargée de fixer le montant des indemnités à allouer aux victimes de la dynamite a définitivement arrêté les chiffres suivants :

Boulevard St-Germain. — MM. de Montesquiou, propriétaire, 20,000 fr. ; Bresson, ancien juge au Tribunal de commerce, locataire, 8,000 fr. ; Mme Guy, locataire, 1,600 fr. ; Mme Le Frapper, locataire, 1,200 fr.

Rue de Clichy. — MM. Bureau, propriétaire, 100,000 fr. ; Fournier, pharmacien, 7,300 fr. ; Mme Constantin, marchande de tableaux, 35,000 fr. ; M. Guillaume, locataire, 8,000 fr. ; Mlle Bertron, locataire, 8,000 fr. ; M. Cœurde-roy, relieur, 2,000 fr. ; Mlle Rolly, domestique, 2,000 fr. ; MM. Lecocq Dumisnil, avocat, 4,000 fr. ; Ramonencq, locataire, 4,000 fr. ; Sutz, banquier, 2,000 fr. ; Guyon, rédacteur au *Temps*, 2,000 fr. ; Mme veuve Pineau, locataire, 1,335 fr. ; Mme Ramé, 1,500 fr. ; MM. Legendre, 606 fr. ; Pointia, concierge, 500 fr.

Boulevard Magenta. — M. Tintelin-Leroy, propriétaire, 7,000 fr. ; Mme Allez, principale locataire, 20,000 fr. ; M. Marcher (en ce moment à Ste-Anne), 5,000 fr. ; Mme Hamonod, mère, 1,000 fr. ; Mme Martin-Vié, domestique, 2,000 fr. ; M. Cadière, garçon marchand de vins, 1,500 fr. ; Mme Dorange-Daltroff, fripière, 2,000 fr. ; M. Gaudon-Léger, typographe, 2,000 fr. ; M. Soupault, garçon marchand de vins, 500 fr. ; M. Ricard, locataire, 1,000 fr.

Accident de tir

Toulon, 16 septembre.

Ce matin, pendant un exercice de tir de l'artillerie de marine, à Lamalgue, la culasse d'une pièce de 90 centimètres a fait explosion. Quatre servants ont été grièvement blessés ; 2 d'entre eux ont eu les jambes coupées.

FEUILLETON DU « JOURNAL DU LOT » 74

UN AMOUR D'HENRI IV

Par HENRI AUGU et GULLAUD

DEUXIÈME PARTIE

Les grands conspirateurs

I

LA FOIRE DE SAINT-GERMAIN

Le cœur du Béarnais était aussi inflammable à quarante-six ans qu'à vingt.

Il est vrai que l'intrigue était habilement préparée depuis quelque temps, comme on sait, par deux ou trois courtisans que nous avons nommés, car cette beauté nouvelle n'était autre que Henriette d'Entragues, femme ambitieuse et adroite s'il en fut.

Elle commença par se faire donner trois cent mille livres, que Rosny compta en beaux écus sonnants, non sans rechigner, ainsi que le marquise de Verneuil.

Mais, toujours maîtresse d'elle-même et rusée en diable, elle ne céda définitivement qu'après avoir obtenu de l'amoureux Béarnais une promesse de mariage par écrit.

Il devait l'épouser, si elle avait un enfant.

Rosny, qui eut la promesse en main, la déchi-

ra à Fontainebleau. Le roi prit la peine de la refaire et la remit à la marquise.

Heureusement que le roi devint encore libre cette fois par un événement imprévu.

Le tonnerre étant tombé dans la chambre d'Henriette d'Entragues, de frayeur la marquise accoucha avant terme, elle aussi, d'un enfant mort.

Le mariage fut alors décidé avec Marie de Médicis, nièce du grand-duc de Toscane et du pape. Les noces furent célébrées à Lyon, le 10 décembre 1600, et neuf mois après naquit un dauphin qui devait être Louis XVIII.

La marquise de Verneuil conçut de ce mariage un profond ressentiment dont nous verrons bientôt les effets.

Toutefois, comme le Béarnais, qui avait épousé la reine sans amour, n'avait cessé d'adresser ses protestations au cœur hautain de Henriette d'Entragues, celle-ci s'était en apparence montrée consolée.

Etant de nature dominatrice, elle avait consenti à être la favorite en titre du roi, afin d'avoir sa cour, et aussi pour humilier celle qu'elle prétendait lui avoir volé le trône, aussi usait-elle de son pouvoir en plein scandale.

Quelque chose servait, il est vrai, d'excuse au roi.

La reine, jalouse et bigote, de beauté commune et d'esprit vulgaire, entourée d'intrigants florentins ou, qui est pis, de galants suspects, parmi lesquels se distinguait Concini, n'avait rien qui put retenir un mari peu fidèle, et, par ses brouilleries et ses façons maussades ne ramenait pas Henri.

Les Mémoires de Sully sont pleines de confidences du roi et des hardis conseils, des résolutions décisives, prises et entravées sans cesse, pour débarasser la cour de la double influence des intrigantes politiques et des aventuriers ultramontains. Mais d'autres dangers pressaient davantage et parvenaient à en distraire.

Quoiqu'il en fût, Henriette d'Entragues était installée dans un des appartements du Louvre.

Les deux femmes s'étaient retrouvées enceintes à la fois. La marquise disait à qui voulait l'entendre que c'était elle qui devrait être la reine, et non cette « grosse banquière. »

Ces aigres paroles revenaient à Marie de Médicis, qui s'en vengeait en faisant au roi des querelles furieuses. Le Louvre était un enfer.

Quant aux autres événements qui eurent lieu pendant la période que nous avons dû laisser de côté pour ne point trop allonger notre récit, voici peut-être, atablés devant un des cabarets de la foire, dix hommes qui nous en instruiront.

Ces deux hommes s'entretenaient avec un certain mystère, tout en buvant bouteille, et lorsque le roi et sa cour avaient passé devant eux pour se rendre au jeu de maître Jonas, ils avaient jeté sur le Béarnais un regard oblique, en prononçant tout bas le nom de Biron.

L'un est Laffin, l'autre Renazé, dit Fin-Robin.

— Vous le voyez, M. de Laffin, disait ce dernier ; il est plus ingambe et plus puissant que jamais.

— Un vrai roi, vive Dieu ! Quel dommage qu'il paye si mal ses serviteurs ! Je quitterais volontiers le petit Savoyard et Biron pour être des

siens... Biron, surtout : ah ! l'irascible et orgueilleux personnage !

— Je vous suivrai si vous changez de maître, mon gentilhomme.

— Il est vrai que tout s'est renoué à merveille, et que, si l'on réussit cette fois, j'aurai cinquante mille livres du duc Charles-Emmanuel, et un régiment du maréchal. Chauffons donc, maître Renazé.

— Mais si M. de Biron fait encore comme l'an passé, au Cloître des Cordeliers à Lyon.

— Oui, il avoua au roi qu'il avait recherché en mariage une des filles du duc, et conçu de mauvaises intentions contre son service, par rancune du refus de la citadelle de Bourg après la guerre de Savoie, où le Béarnais fut si promptement vainqueur. Il implora son pardon avec marques de grande repentance.

— Mais il ne dit pas tout.

— Le moins qu'il put. Il se garda surtout de faire connaître le mauvais dessein qu'il avait eu au fort Sainte-Catherine.

— Où il devait amener le roi sous l'arquebuse de ce lansquenet roux, Claude le Lorrain...

— Qu'en compagnie de plusieurs chenapans j'ai embauché dans le temps, et qui est au service du Savoyard... Mais le maréchal est plus que jamais dans la conspiration, avec d'autres que le rusé Charles-Emmanuel, pendant son séjour à Paris, avant la guerre, avait choyé, flatté et gagné à ses vœux.

— Qui sont toujours celles de l'Espagnol.

— Le comte de Fuentès, gouverneur du Milanais se tient prêt. Il a avec lui les jésuites qui, du reste, ont si bien endoctriné Biron, qu'on ne

CHRONIQUE LOCALE
ET REGIONALE

Fête du 22 septembre 1892

GRAND BANQUET DEMOCRATIQUE

A la Halle aux grains, à midi

Prix du banquet : deux francs

On souscrit au bureau du Journal du Lot

Conseil d'arrondissement

Le Conseil d'arrondissement de Cahors se réunira le 26 septembre courant, à 2 heures, à la préfecture, dans le lieu ordinaire de ses séances.

Nos compatriotes

C'est notre compatriote, M. Desplats, secrétaire-général du Loiret, qui a salué M. Carnot, à son passage à la gare des Aubrays (Orléans).

Rentrée des manœuvres

Les 1^{er} et 2^e bataillons du 7^e de ligne sont rentrés hier au soir des manœuvres.

Ces deux bataillons, dont faisaient partie les réservistes, ont défilé crânement devant la foule qui s'était portée sur leur passage.

Les réservistes ont été libérés ce matin. Ils ont été conduits à la gare, musique en tête.

La rentrée des classes

La rentrée des classes dans les écoles primaires laïques publiques du département est fixée au lundi 3 octobre, à 8 heures du matin.

Rectification

Enfin ! Le *Petit Journal* veut bien rectifier sa méprise de mardi. Voici d'ailleurs comment il s'exprime :

« M. de Rothschild ne sera décidément pas citoyen de Cahors. La municipalité de cette ville vient de décider qu'elle se bornerait à remercier le riche banquier par lettre pour la collection d'objets d'art qu'il a offerte au musée. »

Le Crédit Foncier

L'administration du Crédit Foncier a fait connaître au ministère de l'intérieur qu'en suite de la conversion récente d'une partie de ses obligations communales, elle était en mesure de réduire le taux de l'intérêt payé par les départements et les communes à raison des emprunts précédemment contractés.

Les préfets sont invités à appeler l'attention des municipalités sur cette réduction. Celles-ci devront, en cas de gros travaux ou d'acquisitions importantes reconnues nécessaires, provoquer sans retard des assemblées communales les délibérations et votes qui leur permettront de bénéficier des avantages offerts, non seulement pour les prêts déjà consentis, mais aussi pour se procurer de nouvelles ressources.

Plants américains

Le Préfet du Lot, chevalier de la légion d'honneur.

Vu la délibération du Comité d'études et de vigilance contre le phylloxéra, en date du 27 août 1892.

Informe les propriétaires du département que le Comité central d'études et de vigilance contre le phylloxéra tient à leur disposition les plants américains provenant des pépinières départementales, aux conditions suivantes :

BOUTURES

Riparia (toutes variétés)	le cent	0 fr. 25
Violla	id.	0 50

voit plus celui-ci que disant le chapelet.

— Si pourtant le comte avait que les jésuites tiennent séquestrée sa fille, pour avoir un jour sa fortune !

— Nous avons conduit la poulette au monastère de Sainte-Agathe, à Novarre.

— La jeune Alice ! je m'en souviens. Un jour, à Turin, frère Gilles m'a confié que cette jeune fille était aimée d'un brave officier des gardes, M. de Fontaine, que je connais... Est-elle encore à Novarre ?

— Je le pense, monsieur de Laffin, d'autant plus qu'il y a plus de six semaines, j'y ai vu le révérend père Daubigny.

— Chut ! maître Renazé, on s'attable à nos côtés.

— Tudieu ! quelle bedaine et quel souflé, on dirait un taureau.

Deux personnes venaient effectivement de s'asseoir à une table voisine.

L'une d'elles, en s'asseyant, avait fait craquer le banc. Quant à l'autre Laffin la reconnut aussitôt.

— Monsieur de Fontaine ! s'écria ce dernier en se levant pour aller serrer la main à Marcel. Que je suis aise de revoir un si bon et si généreux gentilhomme.

— Pour faire plaisir à ce brave capitaine, mon digne maître ds-armes, je viens un peu m'humecter les lèvres.

— Moi, tonna le reître en frappant sur la cuirasse qui recouvrait son vaste abdomen, che p'orai au moins deux bintes... der Teuf ! ch'avre soif.

Et de fait, le cabaretier avait apporté deux

York's Madeira	le cent	0 fr. 50
Solonis	id.	0 50
Rupestris	id.	0 50
Cynthiana	id.	0 50
Herbemont	id.	0 50
Jacquez	id.	0 50
Plants de collection	id.	1

PLANTS RACINÉS

Riparia	le cent	2 fr. 50
Violla	id.	5
York's Madeira	id.	5
Solonis	id.	5
Rupestris	id.	5
Plants de collection	id.	6

Les demandes devront être adressées à M. le directeur des pépinières départementales rue Ste-Claire, à Cahors, avant le 5 novembre prochain terme de rigueur : elles devront mentionner le nombre et la nature des plants (racinés ou boutures), et indiquer les variétés désirées ; elles seront, en outre, accompagnées de l'avertissement pour l'acquit des contributions directes, que le demandeur aura reçu au commencement de la présente année, ou, à défaut, d'un extrait du rôle de l'impôt foncier délivré par le percepteur.

La remise des plants accordés par le Comité aura lieu à dater du 1^{er} janvier. Toutefois, cette opération ne s'effectuera qu'en échange d'un récépissé par lequel le preneur aura d'abord déclaré accepter et prendre livraison des plants à lui concédés par le Comité, et aura pris en outre l'engagement d'en verser ultérieurement le prix entre les mains du percepteur à première réquisition de ce comptable.

Une formule de ce récépissé sera envoyée à chaque demandeur de plants avec la lettre d'avis lui annonçant le nombre de boutures ou racinés concédés.

La simple présentation de ce récépissé détaché de la lettre d'avis et revêtu de la signature du titulaire donnera lieu à la remise immédiate du nombre de plants vendus.

Cette remise s'effectuera sur place au siège des pépinières, rue Sainte-Claire, à Cahors. Toutefois, les personnes qui désireront recevoir leurs plants sans déplacement devront envoyer au préalable leur récépissé au Directeur des pépinières (même adresse). Dans ce cas, les plants seront expédiés aux frais du destinataire et à ses risques et périls. Ces frais seront ajoutés au montant du prix de vente et recouverts de la même manière.

Après le 15 février, les plants qui n'auront pas été réclamés pourront être distribués à d'autres agriculteurs.

Le Comité ne prend l'engagement de remplir les commandes que dans la mesure des plants dont il pourra disposer, surtout pour les plants racinés dont il ne possède qu'une très petite quantité.

Les plants de collection sont :

Alvey. — Blandt. — Canada. — Clinton. — Cunningham. — Delaware. — Elvira. — Gaston Basile. — Humboldt. — Othello. — Noah. — Rulander. — Senasqua. — Taylor. — Wilder. — Black-July. — Cinérea. — Cordifolia. — Oporto. — Professeur-Planchon. — Triumph. — Vitis-Canadensis. — Franklin.

Cahors, le 7 septembre 1892.

Le Préfet du Lot,
Henri ARNAUD.

Les régiments de réserve

Les régiments mixtes disparaîtront après les grandes manœuvres pour faire place aux régiments de réserve.

Cette organisation nouvelle, qui intéresse des centaines de mille hommes, sera réglée sur les bases suivantes :

1^o Chacun des deux régiments organisés par subdivision comprendra sur le pied de guerre trois bataillons. Il sera, en outre, créé pour ces deux régiments, un dépôt commun dont l'effectif sera d'environ 2,000 hommes répartis en six compagnies.

2^o Les états-majors de ces deux régiments mobilisés auront respectivement la composition numérique actuellement prévue pour l'état-major du régiment subdivisionnaire et pour celui du régiment mixte.

Les bataillons seront constitués aux effectifs de guerre actuels et avec majoration de 15 0/0.

L'effectif réel du dépôt commun aux deux régiments se composera de l'excédent des ressources qui existera après la constitution de la partie mobile des deux régiments.

3^o Des hommes appartenant à chaque classe de réserve, seront répartis entre le régiment actif et le régiment de réserve.

4^o On affectera de préférence au régiment actif, les hommes résidant au lieu même de mobilisation de ce corps de troupe ou dans un rayon aussi peu étendu que possible.

Le dépôt commun aux deux régiments recevra les hommes les moins exercés de la subdivision de région.

5^o En ce qui concerne les sous-officiers, les ressources seront en général supérieures aux effectifs de guerre nécessaires. Mais il existera dans la plupart des régiments des déficits en caporaux. Ils seront comblés par des nominations faites dans la réserve de l'armée active.

Toutefois, dans les régiments qui auront des excédents de sous-officiers, il sera inutile de remplir toutes les vacances dans le grade de caporal ; les emplois de ce dernier grade pourront être remplis par des sergents.

Quant à la constitution des cadres d'officiers, elle fera l'objet d'instructions qui seront envoyées du ministère après les grandes manœuvres.

Syndicat des viticulteurs de France

Le Syndicat des viticulteurs de France, que préside M. Leroy-Beaulieu, s'était déjà préoccupé de la question des raisins d'Espagne alcoolisés. Il avait écrit au ministre des finances pour signaler cette fraude nouvelle :

Voici la réponse du directeur général des douanes :

« Paris, le 10 août 1892.

« Monsieur le président, par une lettre que vous avez adressée à M. le ministre des finances, le 27 juillet dernier, vous avez signalé des fraudes qui doivent se produire au moment de l'importation en France de la vendange et qui consisteraient à introduire, sous la dénomination de vendange, des raisins logés en fûts dans lesquels on aurait préalablement versé une quantité d'alcool.

« J'ai l'honneur de vous faire connaître que les droits de 12 fr. au tarif général et de 8 fr. les 100 kilos au tarif minimum, afférents à la vendange, ne sont applicables qu'aux raisins de

p'e'n, sur lequel déjà Gargantua avait porté une main empressée.

II

LA PETITE HISTOIRE DU CAPITAINE GARGANTUA

— Monsieur de Fontaine, dit Laffin, vous ne paraissez guère avancer en grade, depuis que vous m'avez fait rendre à la liberté sur la butte Montmartre.

— Le roi a daigné promettre l'an dernier, mais...

— Mais promettre et tenir sont deux, surtout chez le Béarnais.

— Ne dites point du mal de Sa Majesté, monsieur de Laffin.

— Qui ne s'en plaint pourtant pas ? On entend chaque jour ses Gascons crier contre la ladrerie de celui qu'ils ont servi avec tant de dévouement.

— Ces messieurs sont toujours à quémander.

— Et la roi fait sans cesse la sourde oreille... Voyons, convenez-en : Henri IV n'est prodigue qu' envers ses maîtresses.

— Hélas ! fit Marcel avec un soupir.

Laffin fut trompé par cette exclamation. Il pensa que secrètement le jeune officier était mécontent, comme tant d'autres et qu'il lui serait facile de le gagner à la cause qu'il servait.

Ce qui avait seul fait soupirer l'ancien confident de Henri, c'était la faveur scandaleuse dont jouissait en ce moment Henriette d'Entragues.

Quoique souvent, au regard haineux que lui

vendange naturels. La vendange qui aurait reçu une addition d'alcool serait passible, indépendamment du droit de 12 ou de 8 fr., des taxes de douane et de dérogie, sur la quantité d'alcool ajouté.

« Des instructions dans ce sens sont données au service.

« Agréés etc. — Le conseiller d'Etat, directeur général, Pallain. »

Il suffit dit l'*Eclair*, que cette circulaire existe pour que la douane se fasse un devoir de l'exécuter. Nous n'incrimons pas cette administration dont nous connaissons le désintéressement et le dévouement patriotique. Mais à côté des ordres écrits, n'y aurait-il pas des ordres verbaux prescrivant une certaine tolérance ?

L'Autriche refuse de recevoir les vins d'Italie autrement qu'en fûts ; la France doit refuser les raisins d'Espagne autrement qu'en corbeilles.

Nous ne demandons pas de protection, nous ne réclamons que l'application des traités et des règlements. Le ministre s'est prononcé. S'il y a des abus, nous aurons le droit de nous en prendre aux députés Salis et Déandres qui permettent la violation, sous leurs yeux, des lois existantes, que grâce à M. Leroy-Beaulieu, M. Pallain, interprète dans l'intérêt de notre région.

Aviron Cadurcien

MM. les Membres de l'Aviron Cadurcien, sont instamment priés d'assister à la réunion générale qui aura lieu lundi, dix-neuf septembre courant à 8 heures 1/2 du soir, au siège de la société.

Ordre du jour :

- 1^o Présentation de nouveaux membres.
- 2^o Organisation d'un bal.
- 3^o Questions diverses.

LES DISPENSÉS

(Suite)

Canton de Figeac (Est). — Classe de 1890, n^o 73, Costes Arsène de Figeac, élève ecclésiastique ; 1891, 30, Bouscarel Adrien, de Figeac, unique de veuve ; 1891, 74, Blondet Amédée, de Figeac, dispensé art. 50 ; 1891, 29, Sauvagnac Joseph, de Bagnac, soutien de famille ; 1891, 37, Pareyre Jean, de Bagnac, aîné de veuve ; 1891, 58, Lalaurie Henri, de Bagnac, soutien de famille ; 1891, 67, Bazile Henri, de Bagnac, aîné de veuve ; 1891, 13, Fabre Emile, de Cuzac, frère au service ; 1891, 47, Ser Elie, de Prendeignes, aîné de veuve ; 1891, 50, Estival François, de Prendeignes, élève ecclésiastique ; 1091, 4, Roques Germain, de St-Pélix, frère au service.

Canton de Figeac (Ouest). — Classe de 1891, n^o 4, Joffroy Henri, de Figeac, unique de veuve ; 1891, 10, Lacam Jean-Baptiste, de Figeac, frère au service ; 1891, 20, Lacaze Auguste, de Figeac, frère au service ; 1891, 42, Selves Louis, de Figeac, unique de veuve ; 1891, 61, Valette Germain, de Figeac, aîné de veuve ; 1891, 45, Cayrouse Célestin, de Camburat, aîné de veuve ; 1891, 59, Descamps Adrien, de Faycelles, frère au service ; 1891, 70, Monrougié Pierre, de Faycelles, frère au service 1891, 38, Louis, de Lissac, frère mort au service.

Canton de Lacapelle-Marival. — Classe 1891, n^o 68, Cassan Louis, d'Anglars, unique de veuve ; 1891, 49, Frescaline Julien, d'Aynac, aîné de veuve ; 1891, 70, Bargues Louis, d'Aynac, unique de veuve ; 1891, 25, Lavergne Casimir, de Cardaillac, frère au service ; 1891, 51, Lafon

lançait la vindicative marquise, il eût pu comprendre qu'elle n'avait point oublié l'indifférence du jeune homme à son égard, il prenait peu de souci de l'influence qu'elle pouvait exercer sur le roi en ce qui le concernait personnellement.

Ce qui l'inquiétait par-dessus tout, c'étaient les conséquences morales et politiques que pouvait avoir la fatale passion du monarque. En effet, cette liaison n'était-elle pas capable de nuire aux grands desseins conçus, d'ailleurs dont le Béarnais depuis quelques temps ne lui parlait plus, paraissant, au contraire, lui battre froid par moments.

Laffin s'appréhât à profiter du mécontentement qu'il supposait à Marcel. Que risquait-il, du reste à faire des ouvertures à celui-ci ? Il connaissait la loyauté chevaleresque du jeune homme.

Cependant, pour plus de sûreté, et dans le cas où ses propositions ne fussent point acceptées, il crut devoir préalablement s'assurer de la discrétion de l'officier des gardes.

Se rapprochant encore davantage de celui qu'il voulait tenter, Laffin lui dit :

— Me baillez-vous votre parole d'honneur, monsieur de Fontaine que vous ne répéterez rien de ce que je vais vous confier.

— Je n'engage jamais ma parole légèrement, monsieur de Laffin.

— Mais si, en revanche, je vous apprenais une chose qui, de votre oreille, ira droit à votre cœur.

(A suivre).

Pierre, dit Adrien, de Cardillac, frère au service ; 1891, 13, Descargues Emile, d'Espeyroux, aîné de veuve ; 1891, 74, Amadiou Léon, d'Espeyroux, frère au service ; 1891, 2, Lagrange Jean, d'Issendolus, frère au service ; 1891, 19, Mage Firmin, de Labathude, frère au service ; 1891, 37, Brunet, Marie, de Lacapelle, aîné de veuve ; 1891, 47, Donadiou Louis, de Leyme, frère au service ; 1891, 42, Poulet Jean, de Molières, aîné de 7 enfants ; 1891, 43, Cassan Cyprien, de Molières, aîné de 7 enfants ; 1891, 53, Descargues Joseph, de Molières, unique de veuve ; 1891, 10, Vayssié Joseph, de Rudelle, dispensé, art. 50 ; 1891, 72, Lamanilève Jean, de Ste-Colombe, aîné de veuve ; 1891, 40, Marcelliac Joseph, de Théménette, aîné de jumeaux.

Canton de Latronquière. — Classe de 1891, n° du tirage 75, Lafage, Cyprien, de Calviac, soutien de famille. 1891, 18, Venries, Jean, de Latronquière, soutien de famille. 1891, 35, Maniol, François dit Paul, de Laresses, voué à l'enseignement. 1891, 38, Boussac, François, de Laresses, frère au service. 1891, 74, Lagrange, Antoine, de Laresses, frère au service. 1891, 33, Druilhes, Justin, de St-Cirgues, aîné d'orphelins. 1891, 42, Naucelle, Louis, de St-Cirgues, frère au service. 1891, 72, Boudou, Louis, de St-Cirgues, aîné d'orphelins. 1891, 86, Larigaldie, Frédéric, de St-Cirgues, voué à l'enseignement. 1891, 11, Lavernhe, Frédéric, de St-Hilaire, soutien de famille. 1891, 24, Bennet, Jean-Pierre, de Souceyrac, frère au service. 1891, 27, Drulhes, Louis-Baptiste, de Souceyrac, aîné de 7 enfants. 1891, 45, Rousseneq, Jean, de Souceyrac, soutien de famille. 1891, 50, Sainte-Marie, Frédéric, de Terrou, aîné de 7 enfants. 1891, 57, Pradayrol, Hippolyte, de Terrou, frère au service.

Canton de Livernon. — 1891, 34, Pégourié, Firmin, de Brengues, aîné de 7 enfants. 1891, 1, Bânet, Félix, d'Espagnac-Ste-Eulalie, aîné de septuagénaire. 1891, 36, Chayrignat, Jean-Louis, de Grèzes, aîné de veuve. 1891, 47, Bonzou, Henri, de Livernon, frère au service. 1891, 19, Rigal, Antonin, de Quissac, aîné d'orphelins.

Canton de St-Céré. — 1890, 53, Birou, Joseph, de St-Vincent, frère mort au service. 1891, 76, Baylès, Jean, de Frayssinhes, dispensé : article 50. 1891, 18, Génot, Jean-Baptiste-Léon, de Lacamdouret, frère au service. 1891, 36, Souilhé, Olivier, de Loubressac, unique de veuve. 1891, 40, Tournié, Toussaint, de Loubressac, frère au service. 1891, 93, Fontanille, Léon, de Loubressac, unique de septuagénaire. 1891, 3, Abezou, Etienne, de St-Céré, unique de veuve. 1891, 66, Tournemire, Jean, de St-Céré, frère au service. 1891, 90, Poulvalerie, de St-Céré, dispensé : article 50. 1891, 64, Herbouze, Louis, de St-Laurent-les-Tours, dispensé : article, 50.

Arrondissement de Gourdon

Canton de Gourdon. — 1891, 28, Deviers, Jean, de Gourdon, soutien de famille. 1891, 35, Cabarroc, Louis, de Gourdon, aîné de veuve. 1891, 51, Janis, Adrien, de Gourdon, boursier de licence. 1891, 63, Fourteaux, Henri, de Gourdon, étudiant en droit. 1891, 55, Soulie, Jean, de Nozac, aîné de veuve. 1891, 40, Cambonie, Jean, de St-Projet, aîné de septuagénaire. 1891, 36, Laborie, Emile-Antoine, du Vigan, frère au service. 1891, 41, Thières, Géraud, du Vigan, élève ecclésiastique.

Canton de Gramat. — 1891, 33, Garzal, Philippe, du Bastit, frère au service. 1891, 43, Bergognoux, François, du Bastit, aîné de veuve. 1891, 61, Sériès, Henri, du Bastit, aîné de veuve. 1891, 62, Meulet, Auguste-Jean-Marie, du Bastit, étudiant en pharmacie. 1891, 23, Delbos, Jean-Baptiste, de Carluet, aîné de veuve. 1891, 41, Labarthe, Aubin-Alain, de Carluet, aîné de veuve. 1891, 3, Lasserre, Pierre-Louis, de Couzon, aîné de veuve. 1891, 22, Lasfargues, Cyprien, de Gramat, frère au service. 1891, 36, Delmas, Baptiste dit Antonin, aîné de veuve. 1891, 51, Varagne, Amédée, de Gramat, unique de veuve. 1891, 58, Mazet, Jean, de Gramat, frère au service. 1891, 24, Gratiàs, Elie, de Miers, frère mort au service.

Canton de Labastide-Murat. — 1891, 33, Cosse, Augustin-Charles-Louis, de Beaumat, soutien de famille. 1891, 5, Carayol, Joseph, de Fontanes-Lunegarde, aîné de veuve. 1891, 2, Cavarroc, Firmin, de Ginouillac, soutien de famille. 1891, 14, Périé, Paulin, de Labastide-Murat, élève ecclésiastique. 1891, 7, Barrès, Ludovic, de Montfaucon, élève ecclésiastique. 1891, 19, Courtieu, Pierre, de Montfaucon, unique de veuve. 1891, 29, de Chaunaac de Lanzac, B.-A., de Montfaucon, frère mort au service. 1891, 31, Calvet, Léon, de Montfaucon, unique de veuve. 1891, 18, Martel, Jean, de St-Sauveur-la-Vallée, petit-fils unique de veuve. 1891, 10, Delfour, Firmin-Germain, de Soulomès, aîné de veuve.

Canton de Martel. — 1891, 36, Grandou, Louis-Pierre, de Baladou, frère au service. 1891, 70, Arlie, Pierre, de Baladou, frère au service. 1891, 1, Verdier, Jean-Firmin, de Cazillac, voué à l'enseignement. 1891, 6, Teysandié, Jean, de Cressensac, aîné d'orphelins. 1891, 81, Sembelle, Jean, de Cressensac, unique

de veuve. 1891, 4, Bardes, Jean, de Cuzance, aîné d'orphelins. 1891, 80, Boustie, Léon, de Floirac, aîné de veuve. 1891, 42, Dellre, Antoine, de Martel, frère au service. 1891, 62, Ganes, Henri-François, de Martel, frère au service. 1891, 22, Caminade, Jean-Baptiste, de St-Denis, frère au service. 1891, 76, Cerou, Jean, de St-Denis, frère au service. 1891, 5, Delcros, Pierre, de Sarrazac, unique de veuve. 1891, 20, Colrat, Charles-Maurice, de Sarrazac, frère au service.

Canton de Payrac. — 1891, 8, Lalande, François, de Fajoles, soutien de famille. 1891, 21, Roques, Frédéric, de Payrac, aîné de veuve. 1891, 26, Delteil, Jean, de Payrac, unique de veuve. 1891, 10, Thomas Pierre, du Roc, aîné de 7 enfants.

Canton de St-Germain. — 1891, 20, Bourriane, Pierre, de Peyrilles, soutien de famille. 1891, 51, Cassan, Elie, de Peyrilles, unique de septuagénaire. 1891, 3, Aulié, Henri, de St-Chamarand, frère au service. 1891, 1, Borie, Pierre-Elie, de St-Germain, soutien de famille. 1891, 21, Delrieu, Tiburce, de St-Germain, frère au service. 1891, 56, Delfaure, Pierre, de St-Germain, soutien de famille. 1891, 43, Farganel, Frédéric, de Souceyrac, frère au service.

Canton de Salviac. — 1891, 8, Sillac, Louis, de Dégagnac, soutien de famille. 1891, 33, Calmon, Jean, de Dégagnac, aîné de veuve. 1891, 26, Peyrilles, Jules-Joseph-Edgar, de Salviac, voué à l'enseignement. 1891, 34, Gizard, Eugène, de Salviac, frère au service.

Canton de Souillac. — 1891, 11, Jarnolles, Antoine-Romain, de Gignac, frère au service. 1891, 35, Delmas, Raymond, de Gignac, dispensé art. 50. 1891, 39, Debeth, François, de Gignac, soutien de famille. 1891, 6, Pech, Jean, de St-Sozy, frère mort au service. 1891, 45, Crozac, Jean, de Souillac, aîné de veuve. 1891, 47, Gary, Léopold, de Souillac, aîné de veuve.

Canton de Vayrac. — 1891, 9, Chassagnade, Jean-Denis, de Bétaille, frère au service. 1891, 23, Gélis, Emile, de Bétaille, frère au service. 1891, 12, Merle, Antoine, de Cavagnac, frère mort au service. 1891, 16, Sireyrol, Julien-Martin, de Condat, unique de veuve. 1891, 20, Valette, Jean-Félicien, de St-Michel-de-B., frère au service. 1891, 30, Chapou, Antoine, de Strenquels, frère mort au service. 1891, 41, Briat, François, de Vayrac, unique de veuve.

Gourdon

Gourdon, 14 septembre 1892.

Cette nuit, entre minuit et 1 heure, la population Gourdonnaise a été mise en émoi par le clairon du corps des sapeurs pompiers, qui sonnait la générale.

Un incendie s'était déclaré dans l'habitation du sieur Mazet, restaurateur-limonadier, Avenue Gambetta, près de la Gare. Le feu avait pris dans une buanderie établie derrière la maison ; M. Couderc, dit le Parisien, propriétaire Avenue Gambetta, qui passait à ce moment, ayant aperçu les flammes, a prévenu immédiatement la famille Mazet, qui était couchée.

Les habitants se rendaient à la hâte sur les lieux pour prêter leur concours ; mais ayant appris dans les rues que le feu était éteint et que tout danger avait disparu, beaucoup de personnes ne sont pas allées jusqu'à l'habitation signalée.

Il est vrai de dire que la buanderie construite en bois est adaptée à un mur épais d'une résistance telle que le feu n'aurait pu communiquer à l'habitation que par la toiture du grenier à fourrages de l'écurie, qui forme saillie sur cette buanderie à 3 mètres environ au-dessus de la partie brûlée.

Malgré cette sensible hauteur, nous pensons qu'il serait imprudent de reconstruire la buanderie dans les mêmes conditions, car si le hasard n'avait pas fait surgir sur les lieux la présence de M. Couderc, au commencement de cet incendie, il est très probable que la maison de M. Mazet aurait été la proie des flammes.

Les dégâts sont insignifiants, nous sommes heureux de n'avoir à enregistrer aucun accident de personnes, mais en revanche nous adressons nos sincères félicitations à M. Couderc.

ÉTAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

du 10 au 17 septembre 1892

Naissances

Blanc Lucien, Bd Gambetta, 18.
Ferrando Antoine, rue de la Mairie, 2.
Dupas Françoise, rue Mascontou, 4.

Mariages

Blanc François, boulanger, et Raygade Marie.

Décès

Pons Elisabeth, 74 ans, rue Fondue-Haute.
Boulaguet Françoise, 59 ans, rue du Lycée, 15.
Bessières Maria, 18 mois, rue St-Urcisse, 5.
Lacaze Elisabeth, 76 ans, rue Nationale, 31.
Tournié Jeanne, 9 mois, avenue de la Gare.
Belvèze Pauline, 86 ans, Bd Gambetta, 67.
Denègre Jeanne, 5 ans, rue Labarre, 38.
Pailon François, cordonnier, 84 ans, rue des Tabacs.

Pilules Suisses. Exigez le timbre de l'Etat Méfiez-vous des contrefaçons !

ÉTUDE

de M^e Camille SAUTET avoué, successeur de M^e LÉON TALOU, place du Palais de Justice, à Cahors

VENTE

SUR

Surenchère

A SUITE DE

LICITATION

Au plus offrant et dernier enchérisseur

D'UN HOTEL

et ses dépendances

Sis à Limogne (Lot)

L'adjudication aura lieu le **MARDI ONZE OCTOBRE** mil huit cent quatre-vingt-douze, à midi et demi, à l'audience des criées des vacations du tribunal civil de Cahors, au Palais de Justice de la dite ville.

On fait savoir à tous ceux qu'il appartiendra :

Que par suite d'une déclaration de surenchère faite au greffe du tribunal civil de Cahors, le quinze septembre mil huit cent quatre-vingt-douze, par M. Basile Mas, clerc d'avoué, demeurant à Cahors, sur l'adjudication prononcée le mardi treize septembre mil huit cent quatre-vingt-douze, au profit de M^e Espéret, qui a élu command en faveur de Firmin-Guillaume Combarieu, marchand de bestiaux à Limogne, moyennant six mille cinq cents francs, du premier lot des biens licités entre M. Bernard Séguy agent d'assurances, demeurant à Cahors, agissant en qualité de curateur à la succession vacante de Bès François, quand vivait maître d'hôtel à Limogne, et dame Marguerite Bès, veuve Combelles, sans profession domiciliée à Cahors.

Qu'aux requête, poursuite et diligence de Monsieur Basile Mas, clerc d'avoué, demeurant à Cahors, ayant M^e Camille Sautet pour avoué constitué près le tribunal civil de Cahors, sur la présente surenchère et ses suites.

En présence ou eux dument appelés de :
1^o M. Bernard Séguy, agent d'assurances demeurant à Cahors, pris en qualité de curateur à la succession vacante de François Bès, ayant M^e Lacosse pour avoué constitué.

2^o Dame Marguerite Bès, veuve Combelles, sans profession, domiciliée à Cahors, ayant M^e Espéret pour avoué constitué.

Et 3^o Firmin Guillaume Combarieu, marchand de bestiaux à Limogne, adjudicataire surenchéri, ayant M^e Espéret pour avoué.

Il sera procédé, le mardi onze octobre mil huit cent quatre-vingt-douze, à midi et demi, à l'audience des vacations des criées du tribunal civil de Cahors, au palais de justice de ladite ville, au plus offrant et dernier enchérisseur, des biens immeubles dont la désignation suit :

DÉSIGNATION

Des biens surenchéris

TELLE QU'ELLE RÉSULTE DU CAHIER DES CHARGES ET DU PREMIER PLACARD.

Premier lot

Le premier lot se composera de :
Une Maison servant d'Hôtel, sise à Limogne, chef-lieu de canton (Lot), tenant à la route de Villefranche sur laquelle sont les accès principaux, à Balat forgeron, à Gau et Delon.

Cet hôtel se compose de l'hôtel proprement dit, de vastes écuries et remises, hangars, granges, cours, basse-cours, avec puits

et jardin potager, le tout dans son ensemble compris sous le numéro 359, section A du plan cadastral, propriétés bâties, de la commune de Limogne, classe deuxième et d'un revenu net dans son ensemble de quatre cent cinq francs.

A l'extrémité du jardin potager complanté d'arbres fruitiers et de vignes, se trouve une porte qui donnait accès à une terre voisine.

Cette terre ne dépendant plus de l'hôtel, la porte est condamnée et le mur sur lequel elle est pratiquée est la limite extrême des dépendances de l'hôtel.

MISE A PRIX :

Les biens ci-dessus désignés seront remis en vente sur la mise à prix de sept mille cinq cent quatre-vingt-cinq **7,585** fr. francs, ci.

En sus des charges.

Tous les frais exposés depuis la demande en partage, ceux de vente et de surenchère, seront payés par l'adjudicataire, en sus de son prix d'adjudication.

NOTA. — Un délai de quinze jours à partir du jour de l'adjudication définitive, sera accordé par l'adjudicataire à M. Séguy, ès-qualité, à l'effet de lui permettre de retirer les meubles et effets mobiliers garnissant les immeubles licités et d'en opérer la vente.

Pour extrait certifié conforme, Cahors, le dix-sept septembre mil huit cent quatre-vingt-douze.

L'avoué poursuivant,

C. SAUTET.

Enregistré à Cahors le Septembre mil huit cent quatre-vingt-douze, F^o C^o Reçu un franc quatre-vingt-huit centimes, décimes compris.

Signé : AGARD, receveur.

VENDANGE A VENDRE

1^o QUALITÉ

De plants américains : **30 fr.** les 100 kilos.
De plants français : **35 fr.** les 100 kilos. A voir ramasser sur place.
S'adresser au propriétaire V. COMBES, à Vire, par Puy-l'Evêque (Lot).

REVUE HEBDOMADAIRE

Le marché a conservé le même caractère qu'aux semaines précédentes ; l'abondance de l'argent est extrême ; les disponibilités en se portant sur les bonnes valeurs soutiennent les excellentes dispositions de la place. Aussi, malgré quelques réalisations qui se sont produites, les prix ont à peine fléchi.

Le 3 0/0 finit à 109.50.
Le marché des établissements de crédit est toujours ferme. Le Crédit Foncier est à 1130.

Le marché des obligations communales 200/0 est très satisfaisant.

La Banque de Paris se négocie à 671.25. La Banque d'Escompte à 222.50 doit logiquement progresser.

Le Crédit Lyonnais est à 807.50 malgré la diminution de 40 millions dans le chiffre des affaires.

La Société Générale continue lentement mais sûrement son mouvement de hausse. On dit qu'elle a fait un placement avantageux de ses disponibilités.

Aux cours actuels, les rentes et les valeurs garanties par l'Etat offrent peu de chances de hausse, il serait donc avisé d'en réaliser une partie pour consolider le bénéfice réalisé en capital et d'en faire emploi en quelques valeurs industrielles ayant fait leur preuve de vitalité en offrant tous les gages d'un avenir prospère. C'est pour cela que nous signalons les actions des Cirages Français qui donnent de 25 à 30 fr. de revenu et ne cotent que 430.

Ensuite les obligations de la Cie Nationale d'Electricité (Système Ferranti) rapportant 15 fr. et dont le prix n'est encore que de 221.25.

Les Châlets de commodité sont également à mettre en portefeuille aux cours de 685.

Nos grands chemins sont fermes.

Le Lyon très actif reste à 15.45.

Bonne tenue des obligations des chemins de fer économiques

Aux cours actuels de 640 à 645, les Méridionaux sont bons à acheter. Le titre rapporte 36 livres et repose sur un réseau de 1^o ordre.

L'Italien clôture à 92.25. Le rendement des impôts accuse des résultats et en augmentation sur l'exercice précédent.

L'Extérieure varie peu.

Les fonds ottomans sont assez recherchés.

En Banque la tendance est un peu meilleure sur les valeurs de cuivre. La Morena est demandée à 125.

Bibliographie

LE BON JOURNAL. — Administration et Rédaction, 26, rue Racine, Paris. — Sommaire du 15 septembre 1892 : Frantz Beauvallet : Les Chevaux de bois. — Mario Uchard : Antoinette ma cousine (suite). — Pierre Sales : Chaîne dorée (suite). — Constant Améro : Le Tour de France d'un petit Parisien (suite). — A.-J. Dalsème : La réprouvée (suite). — Odysse Barot : Le Mari de la Princesse (suite).

LA NATURE. — Bureaux à la librairie G. Masson, éditeur, 120, Boulevard Saint-Germain, Paris. — Sommaire du 17 septembre : — Le sauvetage des naufragés : Gaston Tissandier. — L'utilisation des chutes du Niagara : Lucien Périsse. — Les guêpes et les raisins. — Hydrologie souterraine : E.-A. Martel. — L'éruption de l'Etna. — Mécanique pratique : J. Laffargue. — L'analyse micrographique des alliages : X..., ingénieur. — Chronique. — Académie des sciences; séance du 12 septembre 1892 : Ch. de Villedeuil. — Tondeurs de chiens.

NOUVELLES SCIENTIFIQUES (Supplément 16 de la Nature)

La semaine. — Informations. — Boîte aux lettres. — Dessins inédits de A. Robida. — Bibliographie.

TOUR DU MONDE. — Nouveau Journal des voyages. — Sommaire de la 1654^e livraison (17 septembre 1892). — A travers l'Amérique russe, Karabagh. — Vallée de l'Araxe. — Massif de l'Ararat, par Mme B. Chantre, officier d'Académie, 1890. — Texte et dessins inédits. — Tous les dessins dont la source n'est pas indiquée ont été faits d'après les photographies exécutées par M. Chantre. — 12 gravures de G. Vuillier, Taylor, Thariat, Lancelot, Barbotin, Gotorbe, Slom, J. Lavée et de Vogel.

Bureaux à la librairie Hachette et C^{ie}, boulevard Saint-Germain, 79, à Paris.

JOURNAL DE LA JEUNESSE. — Sommaire de la 1033^e livraison (17 septembre 1892). — Texte : Hélène Corianis, par M^{me} J. Colomb. — Christophe Colomb, par Goyau. — Sauvons Madelon ! par Jeanne Schultz. — Les périgrinations d'une bague, par Saint-J. de l'Escap. — Chaque numéro, 40 cent.

Illustrations de Barbant, Busson, E. Zier, etc. Abonnement : Un an, 20 fr. Six mois, 10 fr.

Bureaux à la librairie Hachette et C^{ie}, boulevard Saint-Germain, 79, Paris.

AUX PIANISTES

Nous recommandons à nos lecteurs une nouvelle bibliothèque musicale qui fait fureur en ce moment, Paris-Piano. Cette luxueuse publication paraît les 1^{er} et 15 de chaque mois et donne dans chaque numéro deux morceaux de musique inédite pour piano, édités avec grand soin, livrés sous couvertures en couleurs.

Les partitions, de difficulté moyenne, sont écrites spécialement pour Paris-Piano par les meilleurs compositeurs du genre, MM. Emile Pessard, Gabriel-Marie, Jules Bordier, Colomer, Frantz Hitz, Luigini, Alexandre Georges, Le Rey, Desormes Sudessi, Courras, Haring, Gay, etc.

En outre chaque fascicule de Paris-Piano contient un supplément littéraire dû au grand talent de MM. François Coppée, Jules Claretie, Ludovic Halévy, Jules Sandeau, André Theuvsiet, Henri Gréville, Jacques Normand, Ernest Legouvé, Guy de Maupassant, Hector Malot, Pierre Véron, des portraits de célébrités, une revue de la musique, du théâtre, de la mode, un courrier mondain, etc.

On peut hardiment prétendre que Paris-Piano est le dernier mot du progrès, du luxe et du bon marché en édition musicale. Chaque fascicule de Paris-Piano est vendu au prix sans précédent de 1 franc, chez tous les libraires et marchands de musique et contient environ 12 fr. de musique à prix marqués.

Dans le but de faire connaître sa publication et à titre exceptionnel, Paris-Piano envoie franco un numéro spécimen, contre 30 centimes en timbres-poste adressés à l'éditeur, M. René Godfroy, 11, rue d'Hauteville, à Paris.

LIBRAIRIE DE FIRMIN DIDOT ET C^{ie} 56, RUE JACOB, A PARIS

LA MODE ILLUSTRÉE

JOURNAL DE LA FAMILLE

Sous la direction de Mme EMMELINE RAYMOND

La Mode illustrée, tout en restant ce qu'elle a été jusqu'ici avec tant de succès, c'est-à-dire le journal par excellence des travaux utiles et des tableaux d'agrément, fait actuellement paraître, avec chaque numéro, sans augmentation de prix, un supplément consacré à des romans illustrés, choisis de façon à intéresser tous les membres de la famille; les 52 numéros qu'elle publie chaque année contiennent plus de 2,000 dessins de toutes sortes : dessins de modes, de tapisserie, de crochet, de broderie, plus 24 feuilles contenant les patrons en grandeur naturelle de tous les objets constituant la toilette, depuis le linge jusqu'aux robes, manteaux, vêtements d'enfants, etc.

Le public n'est pas contraint à s'abonner pour l'année entière; il peut s'abonner à l'essai pour trois mois.

Un numéro spécimen est adressé à toute personne qui en fait la demande par lettre affranchie. On s'abonne en envoyant un mandat sur la poste à l'ordre de MM. FIRMIN-DIDOT ET C^{ie}, rue Jacob, 56, à Paris. On peut aussi envoyer des timbres-poste en ajoutant un timbre pour chaque trois mois et en prenant le soin de les adresser par lettre recommandée.

Prix pour les départements : 1^{re} édition : 3 mois, 3 fr. 50; 6 mois, 7 fr. ; 12 mois, 14 fr. — 4^e édition, avec une gravure coloriée chaque numéro : 3 mois, 7 fr. ; 6 mois, 13 fr. 50; 12 mois, 25 fr.

S'adresser également, soit aux bureaux de poste, soit aux libraires des départements.

DEMANDEZ chez tous les LIBRAIRES les

et à l'Imprimerie Layton, rue du Lycée (Cahors). La petite Carte de poche DU LOT

SUCRAGE DES VENDANGES

SUCRE cristallisé de Canne, de betterave, — massé (dit sucre de maïs), en pains, concassé, par sacs de 50 kilos. RAISINS de Corinthe.

(Expédition minimum : Un wagon au moins).

Vente exclusive au Commerce de gros. Demander prix par lettres ou télégrammes à : FREDON, Courrier — Limoges.



Agents régionaux pour la vente exclusive au commerce de gros : MM. A. MITTEAU et fils, à Périgueux.

MALADIES DES YEUX ET DES PAUPIÈRES

Le Docteur LIÉNARD, de la Faculté de Paris, licencié ès-sciences, chirurgien oculiste, sera à Cahors, hôtel des Ambassadeurs, le deuxième dimanche de chaque mois. Consultations gratuites pour les indigents, de 8 h. 1/2 à 9 h. 1/2.

SANTÉ A TOUS

rendue sans médecine, et sans frais, par la délicieuse farine de Santé du BARRY DE LONDRES, LA REVALESCIERE

Guérissant les constipations habituelles les plus rebelles, dyspepsies, gastrites, gastralgies, pituites, dysenteries, glaires, flatulences, acidités, pituites, phlegmes, nausées, renvois, vomissements, (même en grossesse), diarrhée, coliques, toux, asthme, catarrhe, influenza, grippe, oppression, langueur, congestion, névrose, faiblesse, épuisement, anémie, chlorose, rhumatisme, goutte, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine et voix; ainsi que des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse et sang.

Pour les convalescents, c'est la nourriture par excellence, l'aliment indispensable pour réparer les forces. Extrait de 100,000 cures authentiques : « Depuis 1864, je me suis toujours guérie de mes dyspepsies par la bonne Revalescière du Barry et me trouve très bien, quoique j'ai 73 ans passés. En février dernier je ne pouvais plus rien digérer, je me suis mise encore à la Revalescière, et en mars je mangeais de tout comme tout le monde, et rien ne me faisait mal. M^{lle} GAUGUEN, 16, rue Bernard-Palissy, chez les Religieuses Augustines, Tours, 2 juillet 1891. »

Le Dr Elmslie écrit : Votre Revalescière vaut son pesant d'or. Elle est le meilleur aliment pour élever les enfants, étant bien préférable au lait et à l'huile de foie de morue.

Cette, 2 janvier 1890. La Revalescière m'a empêché de mourir, depuis dix-huit mois; c'est la seule chose que je puisse digérer. — H. GAFFINO. Curé d'Yvetot (Hérault).

Quatre fois plus nourrissante que la viande, sans jamais échauffer, elle économise encore 50 fois son prix en médecine, et répare les constitutions les plus épuisées par l'âge, le travail ou les excès quelconques. En boîtes, 1/4 kil., 2 fr. 50; 1/2 kil., 4 fr. 50; 1 kil., 7 fr. 75; 2 kil. 1/2, 17 fr. 50; 6 kil., 40 fr., soit environ 25 centimes le repas. 46 ans de succès; 100,000 cures annuelles. Aussi LA REVALESCIERE CHOCOLATÉE. Elle rend l'appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant aux personnes les plus agitées. En boîtes de 2 fr. 50, 4 fr. 50 et 7 fr. 75. Envoi franco contre mandat-poste.

Partout chez les bons pharmaciens et épiciers. DU BARRY et C^o (limited), 8, rue Castiglione, à Paris.

Dépôt à Cahors, Vinel, droguiste.

Sucrage des Vendanges

MM. J. CANGARDEL et Fils, ont l'honneur d'informer les propriétaires et vigneron, qu'ils trouveront, comme les années précédentes, dans leurs entrepôts situés à Cahors, rue de la Liberté, Sucres cristallisés et raffinés, avec le bénéfice des droits réduits.

On trouvera, en outre, sucre de maïs et raisins secs nouveaux, le tout de premier choix.

NOTA. — Les prix des raisins secs sortant hors de la ville, sont diminués de 10 francs par 100 kilos.

A VENDRE

POUR RAISON DE SANTÉ

La belle Propriété Vignoble de Mercadal, par Pélacoy

à 12 k. de Cahors, sur la route de Paris

Placement incroyablement productif. Il faut la visiter pour s'en faire une idée.

S'adresser sur les lieux à M. BASTIDE, qui en est propriétaire ou à M. PÉRIÉ, géomètre-expert, à Cahors.

Toutes facilités pour le paiement

L'ATLAS NATIONAL

Par F. DE LA BRUGÈRE, membre de la Société de Géographie, membre du conseil de la Société de Géographie de Paris, lauréat des Sociétés savantes, etc., etc.

NOUVELLE ÉDITION MISE A JOUR, récompensée aux Expositions universelles ET CONTENANT LA GÉOGRAPHIE DE LA FRANCE ET DE SES COLONIES

Histoire, commerce, industrie, agriculture, chemins de fer, géographie physique, politique, économique, militaire, etc. 125 CARTES COLORIÉES, tous les départements, les Colonies et les PLANS EN CHROMO des grandes villes de France

L'ouvrage complet en 125 liv. à 15 cent.

15 CENTIMES la livraison avec carte colorisée

ou en 25 séries à 75 centimes ne reviendra qu'à 18 fr. 75 AVEC 125 CARTES COLORIÉES

75 CENTIMES la série de 5 liv. et 5 cartes.

La 1^{re} liv. à 15 c. contenant la grande carte des chemins de fer, en 10 couleurs, est en vente chez tous les libraires d'un spécimen gratis à FAYARD, éditeur, 78, Bd St-Michel, Paris, ou adresser, 75 cent. timb. pour recevoir la 1^{re} série

A LOUER

Joli jardin avec petite maison Faubourg Cabessut S'adresser à M. MOUSSET, ancien notaire, ou à M. LACOSSE, avoué.

A VENDRE

Magasin de Librairie à Royan-les-Bains S'adresser pour traiter au Directeur du Journal de Royan, 106, rue Gambetta, à Royan-les-Bains, (Charente-Inférieure).

A LOUER

UN APPARTEMENT AU 1^{er} ÉTAGE Maison LUTZY, aux Hortes

A LOUER

un Appartement composé de cinq pièces, rue de la Liberté, N° 8, au deuxième étage. — S'adresser à la Pâtisserie Guillaud.

GUERISON Certain et Radicale de toutes les Affections de la Peau DARTRES, ECZEMAS, ACNÉ, PSORIASIS, PRURIGO, TEIGNE, HERPÈS, LUPUS, etc. MÉDECIN DES PLAIES ULCÈRES VARICOLEUX considérés comme incurables par les Médecins les plus célèbres. Le traitement ne dérange nullement du travail, il est à la portée des petites bourses, et dès le deuxième jour, il produit une amélioration sensible. S'adresser à M. LENOIR, Médecin Spécialiste Ancien Aide-Major des Régiments Militaires à MELUN (S.-et-M.). Consult. gratuites par Correspond.

Le propriétaire-gérant : LAYTON.

LIBRAIRIE FELIX ALCAN, 108, BOULEVARD SAINT-GERMAIN, PARIS

BIBLIOTHÈQUE UTILE

ENCYCLOPÉDIE POPULAIRE (107 VOLUMES PARUS) Chaque volume de 492 pages, broché, 60 centimes; en élégant cartonnage anglais, 1 fr. (Franco contre timbres ou mandat-poste)

- SCIENCE APPLIQUÉES: Brothier, Causeries sur la mécanique. D^r TROUEN, Médecine populaire. D^r BROUQUET, Le Médecin des accidents. D^r L. MONNÉ, Les Maladies épidémiques, hygiène et prévention (avec gravures). D^r CAUVILLON, système pénitentiaire. DUFOUR, Petit Dictionnaire des falsifications et moyens pour les reconnaître. GASTINEAU, Le Génie de la science et de l'industrie. ENSEIGNEMENT — ÉCONOMIE DOMESTIQUE: HERBERT SPENCER, De l'éducation. DENTILLOS, La Statistique humaine de la France. HATIN, Le Journal. CORBON, De l'Enseignement professionnel. CRISTAL, Les Dilemmes du travail. H. LENEVEUX, Le Budget du foyer. H. LENEVEUX, Paris municipal. H. LENEVEUX, Histoire du travail manuel en France. L. FICHAU, L'Art et les Artistes en France. SCIENCES PHYSIQUES ET NATURELLES: ALBERT LÉVY, Histoire de l'air (avec gravures). BROUHA, Histoire de la terre. SAMSON, Principaux faits de la chimie. E. MARGOLLE, Les Phénomènes de la mer. ZABOROWSKI, L'Énergie présocratique. ZABOROWSKI, Les grands Singes. ZABOROWSKI, Les migrations des animaux et le Pigeon voyageur. ZABOROWSKI, Les îles disparues (avec grav.). GÉOGRAPHIE: H. BRÉRY, Torrents, fleuves et canaux de la France. H. BRÉRY, Les Calanques anglaises. JOUAN, Les îles du Pacifique (avec 1 carte). GIRARD de HUALLE, Peuples de l'Afrique et de l'Amérique. GIRARD de HUALLE, Peuples de l'Asie et de l'Europe. ASTRONOMIE: BOILLLOT, Les Entrées de Fontenelle. P. SECCH, BROT, WOLF et DELAUNAY, Le Soleil et les étoiles (avec gravures). ZURCHER et MARGOLLE, Les Phénomènes célestes. HISTOIRE DE FRANCE: BUCHEZ, Les Mérovingiens. BUCHEZ, Les Carolingiens. BASTIDE, Lutte religieuse des premiers siècles. BASTIDE, Les Guerres de la Réforme. F. MORIN, La France au moyen âge. FRED. LOCK, Jeanne d'Arc. E. PELLETAN, Décadence de la monarchie française. H. CARNOT, La Révolution française (2 volumes). P. GAFFAREL, La Révolution française en 1792. HISTOIRE DES PAYS ÉTRANGERS: E. RAYMOND, L'Espagne et le Portugal. L. COLLAS, Histoire de l'empire ottoman. Eug. DESPES, La Révolution d'Angleterre. Ch. ROLLAND, Histoire de la maison d'Autriche. HISTOIRE ANCIENNE: L. JOMBES, La Grèce ancienne. A. OTT, L'Asie occidentale et l'Égypte. A. OTT, L'Inde et la Chine. DROIT: MORIN, La Loi civile en France. PHILOSOPHIE: ENFANTIN, La Vie éternelle. Eug. NOEL, Voltaire et Rousseau. L. BROTHIER, Histoire populaire de la philosophie. Victor MEUNIER, La Philosophie zoologique. ZABOROWSKI, L'Origine du langage. P. LÉON, Physiologie de l'esprit (avec gravures). RENARD, L'Homme est-il libre? ROUBINET, La Philosophie positive.